

sur la Lettre Collective des évêques que nous commençons aujourd'hui à publier. Ceux qui la liront, comprendront le mal immense que nos journaux, à peu d'exceptions près, ont fait depuis quel que temps, et sont en train de faire s'ils ne changent pas d'attitude ou ne sont pas mis en quarantaine. Il faut absolument mettre en pratique la direction que donne cette admirable document, sinon notre peuple court à une ruine certaine. Jamais tous ces journaux prétendus catholiques n'ont mieux fait les affaires de tous nos ennemis que dans les circonstances actuelles.—M. l'abbé Lafêche, curé de Maskinongé a été transféré à la cure de Batiscan.

*Nouveau-Brunswick.*—Le monastère des Trappistes de Tracadie a été entièrement consumé il y a une quinzaine. On estime les pertes à 60,000 piastres environ.

*Manitoba.*—Mgr Taché, comme on devait s'y attendre, a présenté au gouvernement fédéral, une requête demandant protection en faveur de la minorité catholique de Manitoba. Les conclusions de cette requête, datée du 22 septembre, se lisent comme suit :

« En conséquence vos requérants prient : 1<sup>o</sup> Votre Excellence, en sa qualité de gouverneur-général en Conseil, d'accueillir favorablement l'appel des catholiques romains du Manitoba, de prendre en considération cet appel, d'ordonner ce qui conviendra et de donner les instructions nécessaires pour que cet appel soit entendu et jugé comme on le croira favorable.

« 2<sup>o</sup> De voir à ce que des instructions soient données et des mesures prises, comme il plaira à Votre Excellence en Conseil, afin que les catholiques romains obtiennent un redressement aux torts qu'on leur a faits. »

*France.*—On donne comme probable les nominations épiscopales suivantes : Mgr Fallières serait nommé archevêque de Cambrai ; Mgr Larue archevêque de Bourges ; M. l'abbé Blampignon, professeur honoraire à la Sorbonne, remplacerait Mgr Perronne à Beauvais ; M. l'abbé Méric serait le successeur de Mgr Freppel ; M. l'abbé Dubois, curé Sainte-Etienne de Beauvais, serait nommé évêque d'Amiens.—Les journaux, *L'Autorité* et la *Libre Parole*, ont été prohibés *nommément* par l'évêque de Digne à cause de leur résistance injurieuse aux *Actes* du Saint-Père, et du ton qu'ils osent se permettre envers l'épiscopat, la politique pontificale et le Souverain Pontife lui-même.—Le dernier discours de M. d'Haussonville, le représentant du comte de Paris, démontre que les monarchistes s'embourbent de plus en plus.